

Sa première union avec Michelle Fortin est mentionnée lors du baptême de leur fille Marie Louise Thérour dit Laferté, née le 24 septembre 1702 et baptisée le 25 septembre 1702 à Sts-Anges de Lachine. L'extrait de baptême comporte deux pages dans les registres où Antoine Thérour affirme s'être présenté avec Michelle Fortin au Grand Séminaire de Villemarie devant le Grand Vicaire le 2 février 1702 pour faire célébrer son union avec Michelle Fortin, ce que refusa le prêtre. Ils se représentèrent le lendemain avec le même résultat. Plusieurs témoins confirment cette version. Il reconnaît sa paternité au baptême. Voici le lien sur le site des Mormons :

Baptême

[Lachine](#)

1702-09-25

Naissance : 1702-09-24

Rang	Nom	Âge	É.m.	Pr.	Sexe
01	MARIE LOUISE TERRO	---	c	p	f
02	ANTOINE TERRO LAFERTE PÈRE DE 01	---	---	p	m
03	MICHELLE FORTIN MÈRE DE 01 NIÈCE DE 10	---	---	p	f
04	XXXXXX SUBERCASSE	---	---	---	m
05	MARIE FORTIN TANTE DE 01 CONJOINTE DE 06 Résidence : LACHINE	---	m	---	f
06	JEAN CHOTART XINTONGE CONJOINT DE 05 Résidence : LACHINE	---	m	---	m
07	JEAN BAPTISTE MAGDELENNE	---	---	p	m
08	MARIE LOUISE RAINVILLE	---	---	p	f
09	XXXXXX DEBELMONT Résidence : VILLE-MARIE	---	c	---	m
10	VIVIEN MAGDELENNE LADOUCEUR ONCLE DE 03	---	---	---	m
11	JACQUES TROUALET LARIVIEREDINAN	---	---	---	m
12	PIERRE LEDUC	---	---	---	m

- DESIRANT "S'INFORMER DE LA VERITE", LE REDACTEUR SE RENDIT LE LENDEMAIN DU BAPTEME RENCONTRER AU FORT CULLIERIER OU IL HABITE VIVIEN MAGDELENNE, ONCLE DE MICHELLE FORTIN ET TEMOIN DES EVENEMENTS RELATES CI-HAUT. CELUI-CI LUI AVOUA QUE S'IL ETAIT VRAI QUE
- TERRO S'ETAIT RENDU EN COMPAGNIE DE SA MERE LE DIT JOUR PRIER M. DEBELMONT DE LES MARIER, CE DERNIER LES AVAIT "CHASSES DU SEMINAIRE AVEC REPRIMANDES". LE MEME MANEGE S'ETANT PRODUIT LE LENDEMAIN, "LE DIT MADELENNE DOUTE SI CE MARIAGE EST BON ET VALIDE,
- CE QU'IL NE CROIT A MOINS QU'ILS NE SOIENT REHABILITES". AFFIRMANT QUE POUR SA PART "IL N'EN DOUTE PAS", LE REDACTEUR LEUR A ALORS "DEFENDU D'HABITER ENSEMBLE SUR PEINE DE PECHE MORTEL ET DE DAMNATION ETERNELLE"
- LE REDACTEUR RELATE DANS UN LONG TEXTE QUE LES PARENTS DE L'ENFANT LUI ONT AFFIRME S'ETRE MARIES AU SEMINAIRE DE VILLE-MARIE, Y AYANT DECLARE DEVANT M. DEBELMONT, CURE DE VILLE-MARIE ET SUPERIEUR DU SEMINAIRE, EN PRESENCE DE TEMOINS, SE PRENDRE L'UN ET L
- 'AUTRE POUR MARI ET FEMME. BIEN QUE DE SON PROPRE AVEU DEBELMONT "FIT SA REPONSE QU'IL N'AVAIT RIEN A LEUR DIRE NI A LEUR FAIRE" EN LES "LAISSANT A LA PORTE DU SEMINAIRE", TERRO DECLARE QUE "LA VERITE EST TELLE" ET QUE DEPUIS LA DECLARATION CI-DESSUS FAI
- TE LE 2 FEVRIER PRECEDENT "IL A TOUJOURS RECONNUE MICHELLE FORTIN POUR SA FEMME ET LEGITIME EPOUSE ET A HABITE AVEC ELLE", L'ENFANT ETANT "PROCREEE DE SON FAIT" ET "RECONNUE POUR TELLE"